



UNSA Retraités

Bagnolet, le 22 septembre 2017

Madame la Députée,

Monsieur le Député,

Les informations rapportées par les média sur le projet de loi de finances de la sécurité sociale 2018 laissent prévoir une majoration de 1.7% de CSG pour l'ensemble des pensions de retraite supérieures à 1200 €. Avec une pension moyenne de droit direct égale à 1283 € en 2016, les retraités ne sont pas les privilégiés que l'on décrit parfois. Les retraités de l'UNSA acceptent les principes de solidarité notamment envers les plus jeunes. S'ils ont dans le passé récent contribué à l'effort collectif, ils n'acceptent pas d'être les principales victimes d'une politique qui risque de réduire leurs revenus de façon sensible.

Si leur niveau de vie est voisin de celui de l'ensemble de la population, c'est souvent le fruit de l'épargne d'une vie de travail, épargne constituée pour faire face aux aléas de la perte d'autonomie en fin d'existence. Il est injuste de leur reprocher cette précaution, dont il convient de rappeler qu'elle répondait à une incitation à l'épargne de la part des pouvoirs publics, qui dans le passé s'alarmaient du financement des retraites, pour mémoire le « Livre blanc sur les retraites » de Michel Rocard en 1991. Il faut aussi souligner qu'avec l'âge, les frais de santé augmentent sensiblement et sont de moins en moins remboursés.

La pension des retraités n'est pas une allocation de solidarité, mais le produit de cotisations d'assurance vieillesse pour les anciens salariés du régime général, et pour les pensionnés de la Fonction Publique, un salaire différé (*Article L1 du Code des pensions civiles et militaires*).

Depuis près de 10 ans, le mode de revalorisation des pensions a entraîné un décrochage des retraites par rapport au Salaire Mensuel de Base. L'UNSA Retraités évalue l'écart cumulé entre salaires des actifs et pensions de retraite à environ 1% par an sur cette période, avec une aggravation de l'écart à partir de 2013. Citoyens à part entière, impliqués dans la vie sociale et économique, les retraités de l'UNSA revendiquent un traitement égal à celui des actifs.

De plus, différentes mesures fiscales (suppression de la demi-part fiscale pour les personnes qui ont élevé seules un ou plusieurs enfants, Contribution additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie, fiscalisation des bonifications de pension pour les retraités ayant élevé trois enfants ou plus...) ont contribué à réduire les revenus de certains retraités. A cela, s'est ajouté le gel des pensions pour la période 2014-2017.

Dans la situation actuelle, nombre de retraités ayant effectué une carrière complète disposent de revenus qui les situent à peine au-dessus du seuil de pauvreté. La mesure de revalorisation de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées, que nous saluons comme positive et conforme à nos attentes, va rapprocher significativement le minimum vieillesse, perçu grâce à la solidarité nationale, de la pension de retraite perçue pour une vie de travail par certains retraités pauvres. Dans son quatrième avis publié le 13 juillet dernier, le Comité de Suivi des Retraites s'inquiète à juste titre de cette situation.

Dans ce contexte, l'UNSA Retraités regrette, avec la disparition du Secrétariat d'Etat aux Personnes Agées, l'absence d'interlocuteur au niveau du gouvernement pour prendre en compte de manière spécifique les problèmes des seniors dans notre société.

Concernant le pouvoir d'achat des retraités, l'UNSA Retraités ne peut accepter que les retraités des classes moyennes supportent l'essentiel de l'effort financier du redressement budgétaire, en subissant, sans compensation, une majoration de CSG de 1.7% à compter du premier janvier prochain.

En conséquence, l'UNSA Retraités :

- **demande le retour à la revalorisation des pensions au 1^{er} avril,**
- **revendique la compensation de l'augmentation de CSG et l'amélioration des basses pensions par une augmentation de toutes les pensions de retraite de 1.7%.**

Cela permettrait à tous les retraités percevant une pension supérieure à 1200 € de voir compensée la perte de pouvoir d'achat générée par l'augmentation de la CSG. Les retraités bénéficiant d'une pension inférieure à 1200 € verraient ainsi leur retraites revalorisée, mettant un terme à plusieurs années d'érosion de leur pouvoir d'achat.

L'UNSA Retraités souhaite l'ouverture d'une négociation entre le gouvernement et les organisations syndicales de retraités sur le thème de la revalorisation des pensions afin de prendre en compte dans ce mode de revalorisation à la fois l'augmentation des prix et l'augmentation des salaires des actifs.

Nous espérons que vous appuierez notre démarche et sommes prêts à vous rencontrer pour un échange sur le dossier des pensions des retraités et personnes âgées.



Jean-Marc Schaeffer
Secrétaire Général de l'UNSA Retraités